

Canton de Lanark

Stratégie d'aménagement du corridor Rideau

Sommaire des règlements existants en matière d'aménagement

Prepared by: Marv Kirkham
Préparé par : Mary Kirkam

Octobre 2010

Municipalités de la liste de vérification pour la planification stratégique concernant le corridor Rideau

Municipalité	Type de municipalité	Date du plan officiel (PO)	Examen du PO prévu ou en cours O/N	Date du règlement de zonage (RZ)	Examen du RZ prévu ou en cours O/N	Personne-ressource
OPN de Cataraqui						
Drummond/North Elmsley	RURALE	Regroupement des locaux en juin 2004	Oui, en cours	Règlement 2003-34	Oui, en cours	Tracy Zander 613-267-6500 poste 215
Canton de South Frontenac	RURALE	Approuvé par le CGO le 25 novembre 2003	OUI	Janvier 2005	Non	Lindsay Mills
Kingston	URBAINE 18 % RURALE 82 %	27 janvier 2010	Non	5 en vigueur (1974, 1975, 1976, 1996 et 1997)	Oui	George Wallace, directeur des services de planification et de développement
Canton de Lanark	URBAINE 20 % RURALE 80 %	AUCUNE	Nouveau PO en voie d'élaboration	AUCUNE		Mary Kirkham, administratrice des approbations d'aménagement
Comtés unis de Leeds et Grenville	RURALE	AUCUNE	Non	AUCUNE	Non	Sandy Hay
Leeds et Mille-Îles	RURALE/SEMI-URBAINE	Mars 2006	Non	Novembre 2007	Non	Amanda Werner-Mackeler Amanda@townspleeds.on.ca
Merrickville-Wolford	RURALE/URBAINE	Octobre 2006	NON	Novembre 2008	Non	Jill Eagle, Directrice municipale/greffière
Montague	RURALE	25 mai 1981	Oui	29 novembre 1977	Oui	Murray Hackett
RCN	URBAINE/RURALE/SEMI-URBAINE	S.O. La RCN est le palier supérieur du plan pour la capitale du Canada (PPCC) et les plans directeurs connexes	Oui PPCC	S.O.	S.O.	Sandra Candow, Direction de l'aménagement de la capitale
North Grenville	SEMI-URBAINE	11 mai 2009	Non	Kemptville (11 janvier 1982); South Gower (6 octobre 1987); Oxford (14 juin 1985)	Oui, en cours	Phillip Gerrard pgerrard@northgrenville.on.ca
Ottawa	URBAINE/SUBURBAINE	PO adopté en mai 2003, MPO exhaustive	Non	Adopté le 25 juin 2008	Non	Don Morse/Lorraine Stevens

	NE/RURALE	- adoptées le 24 juin 2009 (Appels-partiellement en vigueur)		(Appels-partiellement en vigueur)		
Perth	URBAINE	Mai 2000	Oui	Octobre 2000	Oui	Eric Cosens, directeur de la planification
Rideau Lakes	RURALE	2004	Oui	Janvier 2005	Oui	Sheldon Laidman
OPN de la vallée Rideau						
Smiths Falls	URBAINE	1994	Oui, en cours	1994	Oui, en cours	Elaine M. Mallory, directrice des services administratifs et de planification 613-283-4124 poste 1109 emallory@smithsfalls.ca
South Frontenac						
Tay Valley	RURALE	Août 2008	Début prévu en 2011	Décembre 2008	Début prévu en 2011	Noelle Reeve
Westport	URBAINE		Non		Non	Scott Bryce

Résumé de la liste de vérification relative à la planification stratégique du corridor Rideau

Stratégie GÉNÉRALITÉS	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Politiques ou objectifs particuliers pour le canal ou le corridor Rideau	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Rien dans le plan actuel ne propose de politiques dans le nouveau PO (articles 6.9, 6, 10 ci-joints)	
	Canton de South Frontenac	NON	
	Kingston	OUI	Politiques relatives au canal et aux fortifications de Kingston dans le plan officiel (PO) (2010).
	Canton de Lanark	NON	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	NON	
	Leeds et Mille-Îles	OUI	Aménagement et modification des lieux assujettis à l'examen de l'équipe d'examen de l'aménagement des rives du canal Rideau
	Merrickville-Wolford	OUI	
	Montague	En cours	Conservation du caractère historique et pittoresque du canal Rideau en veillant à ce que les nouveaux aménagements respectent ces valeurs
	RCN	OUI	Par le biais du PPCC, plan sectoriel de la zone centrale, en attente du plan directeur pour l'aménagement des terrains urbains de la capitale
	North Grenville	OUI	Lieu historique national du Canal-Rideau (12.8) Buts (12.8.1) Politiques (12.8.2) Patrimoine culturel et ressources archéologiques (12.7)
	Ottawa	OUI	Aux termes du PO, dans la section sur la mise en œuvre, certaines orientations stratégiques concernent directement le canal ou la rivière Rideau :

			<p>Dans PO, à la section 2.5.5 se trouvent des orientations stratégiques qui concernent les ressources patrimoniales culturelles. La MPO 76 modifie la référence au canal Rideau en y ajoutant un « site du patrimoine mondial de l'UNESCO » avec une mention spécifique à la rivière et au canal Rideau.</p> <p>L'orientation stratégique particulière au canal Rideau est : « Le site du patrimoine mondial de l'UNESCO du canal Rideau</p> <p>25. Parcs Canada est responsable du canal Rideau, notamment du lit du canal et des berges qui sont de son ressort. Le canal est un site du patrimoine mondial, un lieu historique national et une rivière du patrimoine canadien qui comprend une diversité de paysages riches en histoire, en attraits naturels et en scènes pittoresques. La Ville entend demeurer partenaire de Parcs Canada dans la promotion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO du canal Rideau.</p> <p>26. En collaboration avec Parcs Canada, et dans le but de reconnaître et de protéger l'importante ressource patrimoniale culturelle de la rivière et du canal Rideau, la Ville entend réaliser une étude conforme aux plans directeurs du site du patrimoine mondial et des lieux historiques nationaux pour le canal et la rivière Rideau afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> a. définir et protéger les paysages culturels patrimoniaux, l'histoire des Algonquins, et le patrimoine bâti de la voie navigable; b. envisager l'instauration de lignes directrices en matière de conception, qui pourraient être mises en application par le biais du processus de contrôle du plan d'implantation, pour les nouveaux aménagements le long de la voie navigable; c. déterminer les mesures à prendre pour conserver les ressources archéologiques terrestres et aquatiques du canal Rideau. <p>27. Il faudrait aussi faire référence à la section 4.6.3 de ce plan en ce qui a trait aux aménagements adjacents au canal Rideau. » [Traduction]</p> <p>4.2 Désignations des aménagements adjacents</p> <ul style="list-style-type: none"> - La présente section précise qu'un plan d'implantation peut être requis et qu'un énoncé des impacts sur le patrimoine culture sera exigé pour les « terrains adjacents au site du patrimoine mondial de l'UNESCO du canal Rideau ». - Un énoncé des incidences environnementales peut être exigé si l'aménagement se trouve à moins de 120 mètres d'une zone d'environnement naturel ou de 30 mètres d'un objet naturel urbain, 120 mètres d'un objet naturel rural, 120 mètres des limites d'un habitat important pour une espèce en voie de disparition ou menacée, 50 mètres d'une zone d'intérêt naturel et scientifique pour les sciences de la terre répertoriée à l'annexe K, et tout projet d'aménagement à moins de 120 mètres d'un élément du réseau du patrimoine naturel non désigné dans le plan dans la zone rurale; et tout projet d'aménagement à moins de 30 mètres d'un élément du réseau du patrimoine naturel non désigné dans le plan dans la zone urbaine.
--	--	--	---

			<ul style="list-style-type: none"> - Aucun aménagement n'est permis à moins de 500 mètres d'une zone de ressources en calcaire ou de 300 mètres d'une zone de ressources en sable et gravier désignées. <p>Aussi aux termes de la partie 4.6- Ressources culturelles patrimoniales, 4.6.3 Corridors de la rivière et du canal qui renvoie spécifiquement à l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial. [Traduction]</p>
	Perth	<p>Certaines caractéristiques propres au bassin de la Tay – le corridor de la rivière Tay est un paysage culturel reconnu et les politiques relatives aux ressources patrimoniales s'appliquent. Certaines politiques en matière de protection de l'environnement et d'habitat du poisson sont applicables, et des politiques relatives aux sentiers sont applicables sur certains tronçons du corridor.</p>	<p>Il faut d'autres orientations stratégiques pour reconnaître les caractéristiques et l'état des éléments du canal et appuyer la mise en place des lignes directrices relatives à la conception.</p>
	Rideau Lakes	OUI	<p>Politiques générales visant le respect des aspects patrimoniaux du canal. Aussi, des politiques relatives à l'importance historique des postes d'éclusage.</p>
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	OUI	<p>Dans le PO seulement, nouveau règlement de zonage proposé pour refléter les politiques du PO.</p>
	South Frontenac		
	Tay Valley	OUI	<p>La section 2.23.1 du PO sur l'aménagement des plans d'eau adjacents exige une étude de l'impact sur le lac pour la création de lotissements de 3 parcelles ou plus sur le lac Big Rideau. Aussi, marge de retrait de 91 mètres exigé sur le lac Adam.</p>
	Westport	NON	

--	--	--	--

Stratégie GÉNÉRALITÉS	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Politiques en matière de développement économique/objectifs en matière de tourisme/stratégie pour le canal et le corridor Rideau	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Politiques en matière de tourisme et concernant le canal dans le PO.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui *	Politiques non officielles propres au canton de Leeds et Mille-Îles, mais le canton est très axé sur le tourisme. Ces objectifs sont liés à ceux d'autres municipalités du comté.
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	En cours	Les nouveaux aménagements seront planifiés de façon à préserver les ressources du patrimoine culturel, à les améliorer et à en augmenter le nombre. Les nouveaux aménagements et les réaménagements ne devraient pas entrer en conflit avec les ressources existantes du patrimoine bâti.
	RCN	Non	Politiques concernant les visiteurs et les touristes possibles dans le PPCC mis à jour.
	North Grenville	Oui	Développement économique : 2.3-2.3.3 Tourisme : 2.2.7
	Ottawa	Oui, mais pas fortement	Le plan sur la stratégie économique est l'un des quatre plans de gestion de la croissance dont il est question dans notre plan officiel. Les plans de gestion de la croissance visent à centrer les efforts sur les priorités stratégiques requises pour transformer les principes du PO en orientations stratégiques concrètes permettant de guider le personnel de la Ville et le conseil municipal dans leurs décisions de rééquilibrage des priorités difficilement conciliables.

			Le plan relatif à la stratégie économique comporte l'une de cinq orientations stratégiques relatives au tourisme, soit celle de promouvoir Ottawa dans le monde, et plus précisément d'attirer les touristes et les congressistes du monde entier, mais il n'y a cependant aucune mention particulière du canal ou de la rivière Rideau dans ce document.
	Ville de Perth	Aucune autre que les politiques relatives aux sentiers et la reconnaissance des parcs urbains existants.	Question dont il faudra tenir compte lors de l'examen du PO.
	Rideau Lakes	Non	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	Dans le PO seulement, nouveau règlement de zonage proposé pour refléter les politiques du PO.
	South Frontenac		
	Tay Valley	Section 1.3.3.11 du PO	Promouvoir la conservation des attraits historiques et pittoresques du canal Rideau au titre de site du patrimoine mondial de l'UNESCO et promouvoir les nouveaux aménagements qui en appuient la valeur.
	Westport	Oui	Plan stratégique relatif au port de Westport

Stratégie GÉNÉRALITÉS	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Politiques générales relatives aux stations cellulaires et autres tours	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Oui, dans le règlement de zonage	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Considérées comme un aménagement généralement permis dans le PO, mais interdites dans les zones désignées résidentielles ou EPA. On n'encourage pas leur installation près du canal, il faut d'abord consulter Parcs Canada.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui	Dans le plan officiel, la section 4.19.3 porte sur les installations de télécommunications, dont les tours. Permises seulement dans certaines désignations d'aménagement, nécessitent une modification au zonage.
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	En cours	En conformité avec le protocole d'Industrie Canada relatif aux antennes des systèmes de transmission radio et de radiodiffusion.
	RCN	Non	
	North Grenville	Non	Les stations cellulaires relèvent-elles du gouvernement fédéral?
	Ottawa	Oui – mais non spécifique au canal ou à la rivière Rideau	<p>3.1 – Usages généralement permis</p> <p>11. Les tours de télécommunications sont permises dans toutes les désignations d'aménagement prévues aux annexes A et B, sauf dans les zones de ressources agricoles, les zones de milieu naturel, les grands milieux humides à l'est et à l'ouest du Bouclier canadien, les objets naturels urbains ou dans les plaines inondables et les pentes instables décrites à l'annexe K. Cependant, une installation de communication sans fil dans une zone de ressources minérales (sable et gravier, calcaire) sera considérée temporaire en attendant l'extraction future des ressources minérales. Si de nouvelles installations de communication (publiques ou privées) sont proposées, la Ville minimisera le nombre des installations privées dans les zones rurales :</p> <p>a. En encourageant les promoteurs à partager les tours de transmission existantes dans le secteur pour offrir la même couverture;</p>

			<p>b. En encourageant les entreprises de télécommunication à collaborer à la conception de leur couverture de manière à pouvoir partager les installations de transmission en place;</p> <p>c. En encourageant les entreprises à dimensionner les nouvelles structures de manière à permettre leur partage éventuel;</p> <p>12. Lors de l'examen des demandes d'aménagement concernant de nouvelles installations de communication, la Ville veillera à ce que les éléments au niveau du sol soient esthétiques et à l'abri des yeux du public.</p>
	Ville de Perth	Aucune	Aucune
	Rideau Lakes	Non	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	Permises comme aménagement public dans toutes les zones, sous réserve des clauses du règlement de zonage relatives aux marges de retrait, afin de conserver l'harmonie générale avec les bâtiments dans les zones résidentielles.
	South Frontenac		
	Tay Valley	Font l'objet d'exceptions relatives à la hauteur dans le règlement de zonage	
	Westport	Non	

Stratégie AMÉNAGEMENT DES BERGES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Marges de retrait • 30 mètres Ai-delà de 30 mètres	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	30 mètres	
	Canton de South Frontenac	Oui	Le PO et le règlement de zonage établissent une marge de retrait minimale de 30 mètres du bord de l'eau
	Kingston	Oui	Minimum exigé : 30 mètres
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	<ul style="list-style-type: none"> - 30 mètres exigés - Pour la truite de lac très sensible, la création de nouveaux lotissements n'est généralement pas permise à moins de 300 mètres de tels lacs et l'aménagement n'est possible que dans les 300 mètres dans les lotissements répertoriés 	Dans le PO, une marge de retrait de 30 mètres est considérée comme minimale et on soutient que cette marge devrait être plus grande dans les zones très pentues, là où le couvert végétal laisse à désirer et là où les types de sol retiennent mal le phosphore.
	Merrickville-Wolford	Oui 30 mètres Au-delà de 30 mètres	
	Montague	En cours	Minimum de 30 mètres. Plus si l'examen du plan local révèle qu'une plus grande marge est requise.
	RCN	Respecte le règlement de zonage municipal (Ottawa)	
	North Grenville	Oui. 30 mètres	Marge de retrait par rapport au bord de l'eau (12.20) Mêmes politiques relatives aux retraits dans :

			<p>3.4 Politiques d'aménagement - Agriculture</p> <p>5.2.3 Ajouts mineurs aux structures et bâtiments existants dans la plaine</p> <p>5.3 Risques d'érosion</p> <p>5.4 Substratum instable</p> <p>5.5 Évaluations géotechniques</p> <p>6.0 Politiques d'aménagement - (6.1-f)</p> <p>6.2.4.1 Politiques générales sur les grandes terres boisées</p> <p>6.2.5 Habitats fauniques importants</p> <p>6.2.6 Habitat du poisson</p> <p>6.6 Tampons écologiques</p> <p>10.3.6 Politiques (d)</p> <p>12.8.2 Politiques (g)</p> <p>12.15 Utilisations non conformes (e) (v)</p> <p>[Traduction]</p>
	Ottawa	Oui	Dans le règlement de zonage
	Ville de Perth	<p>Aucune mesure particulière dans le PO.</p> <p>La norme est une marge de 30 mètres de l'habitat du poisson. Plus de 30 mètres contrôlés si le terrain est dans la plaine inondable ou sujette au règlement de l'OPNVR.</p> <p>Marges de 50 mètres des habitats fauniques importants ou zone tampon test de 120 mètres des zones d'intérêt naturel et scientifique dans les milieux humides</p>	
	Rideau Lakes	30 mètres	Aussi, retrait de 30 mètres exigé pour les installations septiques
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	Projet de PO seulement
	South Frontenac		
	Tay Valley	Contrôle de 30 mètres dans le plan local du règlement de zonage requis, à moins d'être à 100 mètres du bord de l'eau	
	Westport	30 mètres	

Stratégie AMÉNAGEMENT DES BERGES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Aménagements permis – liste des aménagements permis dans les limites des marges de retrait permises mentionnées ci-dessus.	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Marina, installations aquatiques	
	Canton de South Frontenac	Conservation	
	Kingston	Limité	Quais, remises à bateaux, parcs, conservation et certains ouvrages d'utilité publique ou privée (p. ex. ponts).
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Les structures dont la fonction nécessite un emplacement au bord de l'eau (marinas, quais, maisons flottantes, remises à bateaux, prises d'eau) sont permises.	Les aménagements permis doivent être d'un type et d'une ampleur qui minimisent les incidences sur l'environnement, la navigation et l'aspect visuel du paysage.
	Merrickville-Wolford	S.O.	
	Montague	En cours	Quais, remises à bateaux, stations de pompage et autres installations aquatiques accessoires sont permis.
	RCN	Promenades et sentiers existants dans la capitale	
	North Grenville	Oui	Zonage de la voie navigable Rideau : risque d'inondation. Voir la liste des aménagements permis dans les renseignements supplémentaires
	Ottawa	Des recherches plus poussées s'imposent pour dresser la liste des aménagements.	Le tronçon de la rivière ou du canal Rideau dans la zone urbaine est désigné : Grand espace vert (majorité) – renvoi au canal Zone centrale – renvoi au canal

			<p>Zone urbaine générale Rue principale traditionnelle (enjambement) Centre polyvalent Objet urbain naturel – renvoi aux voies d'eau Zone d'affaires Milieu naturel Communauté en développement</p> <p>La rivière et le canal Rideau à Manotick et plus au sud sont considérés comme une zone rurale et figurent à l'annexe A du plan officiel. Les désignations le long du canal sont :</p> <p>Grand espace vert – renvoi au canal Village Zone rurale générale (majeure partie des terres le long du canal) Zone agricole Zone d'éléments naturels ruraux Milieux humides importants</p>
	Ville de Perth	Conservation – défini comme aménagements récréatifs non commerciaux qui ne menacent pas la ressource vulnérable	
	Rideau Lakes	Terrasse ou pavillon isolé de 150 pi ca Terrasse de 150 pi ca attenante à l'habitation Exemptions : remises à bateaux, station de pompage et spas	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Espace vert, zone résidentielle et centrale (commerce/tourisme)	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Habitation, pavillons, bâtiment accessible, remise à bateaux	
	Westport	Berges limitées et sous-développées; droits acquis	

Stratégie AMÉNAGEMENT DES BERGES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Plaines inondables/milieus humides/patrimoine Dans quelle mesure les stratégies du PO correspondent-elles aux règlements de l'OPN?	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Correspondent assez bien	
	Canton de South Frontenac	Stratégies conformes	
	Kingston	Oui	À jour en raison d'un nouveau PO (2010)
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Les stratégies du PO correspondent étroitement aux règlements de l'OPN.	Certains écarts mineurs, comme les types d'aménagements permis dans une plaine inondable. Sinon, les stratégies du PO ne sont généralement pas aussi précises que les règlements de l'OPN et les politiques connexes (compréhensible). Cependant, le PO mentionne souvent des consultations auprès de l'OPN et/ou des demandes nécessaires pour satisfaire aux exigences de l'OPN.
	Merrickville-Wolford	Il faut respecter les règlements de l'OPN.	
	Montague	En cours	La stratégie nécessite des consultations auprès de l'OPNVR et autres instances concernées.
	RCN	S.O.	
	North Grenville	Oui.	Les stratégies du PO incluent le règlement de l'OPN. Plaines inondables : « toutes les plaines inondables sont assujetties aux règlements sur l'aménagement administrés par l'OPN en vertu de la <i>Loi sur les offices de protection de la nature</i> . Aux termes de ces règlements, la construction est interdite à moins d'un consentement écrit préalable de l'OPN. »

			Milieus humides et patrimoine naturel : voir renseignements supplémentaires.
	Ottawa	L'OPN et le MRN sont mentionnés comme autorités responsables dans nombre de politiques liées aux plaines inondables, aux milieux humides et au patrimoine naturel. La Ville a cherché à refléter les exigences qui existaient au moment de l'examen des MPO.	
	Ville de Perth	Les limites sont réputées correspondre	On se penchera sur cette question lors de l'examen afin de tenir compte de toute modification au règlement dans la détermination des nouvelles limites.
	Rideau Lakes	L'aménagement est complètement restreint dans les plaines inondables, bien qu'il n'y ait encore aucune cartographie des plaines inondables pour le réseau du canal. L'aménagement est complètement restreint dans les THIP et nécessite un EIE pour tout aménagement à l'intérieur de 120 mètres. Nous avons choisi de protéger les petits milieux humides par le biais du PO et du règlement de zonage.	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Étroitement	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Très étroitement	
	Westport	Aucun aménagement à moins de 30 mètres.	

Stratégie AMÉNAGEMENT DES BERGES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Plan d'implantation –(exemple : exigé pour tout aménagement sur les berges)	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Seulement pour les aménagements résidentiels et commerciaux multiples	
	Canton de South Frontenac	Oui, tout aménagement ou création de nouveaux lotissements	
	Kingston	Oui	Plan d'implantation pour certains types particuliers d'aménagements, mais le règlement du plan d'implantation ne renvoie pas aux propriétés riveraines. Il s'applique cependant aux propriétés désignées ou adjacentes des AEP, ainsi qu'à certains terrains de la communauté du corridor Rideau.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui*	* Le conseil municipal peut adopter un règlement sur le plan d'implantation applicable à certaines formes d'aménagements, notamment les aménagements riverains.
	Merrickville-Wolford	Approbation de l'EC	
	Montague	En cours	Exigé pour tout nouvel aménagement adjacent à un plan d'eau.
	RCN	Aménagement des terres domaniales et approbations de la conception	
	North Grenville	Oui.	12.21 Plan d'implantation : « Dans le cas d'un projet d'aménagement adjacent à la rivière Rideau ou au bras Sud, la municipalité doit consulter Parcs Canada pour obtenir ses commentaires concernant le plan d'implantation. Dans le cas d'un projet d'aménagement adjacent à une voie d'eau, la municipalité doit consulter l'office de protection de la nature concerné pour obtenir ses commentaires concernant le plan d'implantation. » [Traduction]

	Ottawa	Oui – peut être exigé si la Ville en détermine la nécessité. Les stratégies sont en voie d'élaboration.	4.2 Désignations des aménagements adjacents - La présente section précise qu'un plan d'implantation peut être requis et qu'un énoncé des impacts sur le patrimoine culture sera exigé pour les « terrains adjacents au site du patrimoine mondial de l'UNESCO du canal Rideau ».
	Ville de Perth	Tous les terrains à moins de 30 mètres du corridor de la rivière et du canal Tay	
	Rideau Lakes	Oui	Exigé pour tous les aménagements à moins de 100 mètres d'un plan d'eau de plus de 30 mètres carrés. Avoir les lignes directrices pour les plans d'implantation commerciaux et l'ébauche des lignes directrices pour les plans d'implantation résidentiels.
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	Exigé pour toutes propriétés adjacentes au canal ou à tout terrain de Parcs Canada (lignes directrices sur la conception aussi résumées) (PO PROPOSÉ SEULEMENT)
	South Frontenac		
	Tay Valley	Exigé pour les aménagements à moins de 100 mètres de l'eau avec certaines exceptions pour les bâtiments annexes. Voir plan d'implantation.	
	Westport	Cas par cas	

Stratégie AMÉNAGEMENT DES BERGES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Contrôle du paysage – (exemple : exigé seulement pour les nouveaux aménagements, replantation, etc.)	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Oui, pour les nouveaux aménagements seulement. Corridor où la vie abonde aux abords des lacs.	
	Kingston	Selon le type d'aménagement.	Les aménagements couverts par le plan d'implantation auraient des exigences relatives aux paysages, mais le plan d'implantation ne renvoie pas aux propriétés riveraines (il est applicable aux zones naturelles).
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui	- Un plan d'aménagement paysager peut être exigé pour les aménagements sur les terres désignées « Ressources naturelles, wollastonite ». - Paysagement naturel à maintenir dans la marge de retrait de 30 mètres le long des voies et des plans d'eau.
	Merrickville-Wolford	Approbation de l'OPN	
	Montague	En cours	Ferait partie du plan d'implantation
	RCN	Oui, sur les terres domaniales	
	North Grenville	Oui.	2.7.2 But du design urbain 2.7.3 But du design du hameau 6.2.4.2 Politiques générales sur les couverts végétaux
	Ottawa	Contrôle du paysage lorsqu'une demande d'aménagement est requise	

		comme un plan d'implantation	
	Ville de Perth	Seulement en conjonction avec le plan d'implantation	
	Rideau Lakes	Rien d'officiel dans le règlement. Cependant, il est courant d'imposer des conditions à l'aménagement paysager par le biais du plan d'implantation, notamment pour planter des arbres ou arbustes supplémentaires, ou pour permettre la revitalisation d'une portion précise de la berge.	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	Nouvel aménagement seulement. Revitalisation encouragée.
	South Frontenac		
	Tay Valley	Voir le plan du site	
	Westport	Nouvel aménagement	

Stratégie DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Évaluation des répercussions sur le patrimoine culturel : patrimoine bâti, archéologie, paysage culturel	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Fouilles archéologiques requises seulement dans le contexte d'un plan de lotissement, autrement, non.	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Énoncés des effets sur les ressources patrimoniales exigés aux termes des politiques du plan officiel. Aussi, plan directeur en archéologie utilisé pour définir les zones au potentiel archéologique manifeste.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	En cours	Intégré aux politiques du nouveau plan officiel
	RCN	Oui, sur les terres domaniales	
	North Grenville	Oui	10.2.7 Planification de l'analyse d'impact 12.5.9 Politiques relatives aux plans de lotissements 12.27 Demandes d'aménagement 12.7 Patrimoine culturel et ressources archéologiques [Traduction]
	Ottawa	Oui	4.6 Ressources patrimoniales culturelles - Dans cette section, un énoncé des répercussions sur le patrimoine culturel est exigé lorsqu'un aménagement risque d'avoir des effets

			<p>néfastes sur une ressource patrimoniale désignée située le long du canal ou de la rivière Rideau.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les demandes de plan d'aménagement adjacent à une ressource patrimoniale, ou en face de celle-ci, doivent démontrer que le projet est compatible avec la ressource patrimoniale. - Une évaluation de la ressource archéologique est requise dans toutes les zones revêtant un potentiel archéologique (le long d'un tronçon ou de l'ensemble de la voie navigable située dans la ville). - Le long du corridor – tous les principaux cours d'eau; certains aménagements sont restreints et nous pourrions exiger une affectation des terres riveraines. - Des critères de conception sont exigés pour tous les aménagements longeant des routes panoramiques d'accès désignées aux annexes I et J du PO. Les routes adjacentes au canal et à la rivière sont incluses, les principales étant la promenade Prince-de-Galle et le chemin Rideau. - Des évaluations sont exigées pour les aménagements le long des principales pistes récréatives désignées aux annexes I et J du PO. Les pistes multifonctionnelles adjacentes au canal et à la rivière sont incluses, les principales étant la promenade Prince-de-Galle et le chemin Rideau.
	Ville de Perth	(Non requis à ce moment-ci?)	La question sera abordée lors de l'examen du plan officiel.
	Rideau Lakes	Non	Il serait possible de l'exiger par le biais d'une demande d'aménagement, mais cela n'est pas une pratique courante.
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Archéologie seulement pour les lotissements	
	Westport	Fait partie du plan stratégique et des études sur les zones commerciales centrales	

Stratégie DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Évaluation des impacts visuels	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Le personnel peut demander une telle évaluation en s'appuyant sur les politiques du PO
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Oui – Plan d'implantation	
	Montague	En cours	Fait partie des politiques du nouveau PO
	RCN	Oui, terres domaniales	
	North Grenville	Non	Uniquement dans les politiques relatives à l'aménagement de décharges (4.6)
	Ottawa	Oui	
	Ville de Perth	Non requise – aucune politique	Aucune politique – aucune pratique exemplaire déterminée – aide requise pour l'élaboration d'une politique
	Rideau Lakes	Non	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Proposée	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Aucune	
	Westport	Non	

Stratégie DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Études d'impact environnemental	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Oui	
	Canton de South Frontenac	S.O.	
	Kingston	Oui	Le demandeur peut être tenu de consulter l'OPRC et de réaliser les études.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	NON	
	Leeds et Mille-Îles	Oui	Les demandes de nouvel aménagement à moins de 120 mètres d'un milieu humide d'importance provinciale et à moins de 50 mètres d'un milieu humide d'importance locale doivent faire l'objet d'une EIE. Les demandes d'aménagement ou de modification des lieux dans un habitat du poisson doivent faire l'objet d'une EIE.
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	En cours	Fait partie du nouveau PO
	RCN	Si exigée aux termes des approbations du gouvernement fédéral	
	North Grenville	Oui	6.0 Politiques en matière d'aménagement - patrimoine naturel Les politiques en matière de patrimoine naturel définissent les exigences relatives à l'amélioration et à la protection des objets du patrimoine naturel par l'appropriation ou l'acquisition publique, l'intendance, la gestion et le rétablissement, par des tampons écologiques, ainsi que par la préparation d'EIE ou d'évaluations environnementales. [Traduction]
	Ottawa	Oui	4.7 – Protection de l'environnement Peut nécessiter : <ul style="list-style-type: none"> - Examen environnemental intégré pour évaluer les demandes d'aménagement - Maintien et plantation d'arbres - N'avoir aucun impact sur les objets naturels ou la fonction écologique pour

			<p>laquelle la zone est définie.</p> <ul style="list-style-type: none"> - N'avoir aucune incidence négative; s'il y a une incidence – examen par Pêches et Océans Canada - Plan de lutte contre l'érosion et la sédimentation - Déterminer les marges de retrait appropriées par rapport aux rivières, aux lacs et aux ruisseaux. - Analyse hydrogéologique ou géologique - Évaluation de l'incidence sur les eaux souterraines - Étude sur la protection des têtes de puits - Plans de gestion des eaux de ruissellement <p>Évaluation des objets du paysage [Traduction]</p>
	Ville de Perth	Exigée dans les zones de protection environnementale ou adjacentes, près des objets du patrimoine naturel ou là où des risques sont reconnus.	
	Rideau Lakes	Exigée pour tous les aménagements à moins de 120 mètres d'un milieu humide d'importance provinciale et à moins de 50 mètres d'autres milieux humides. Aussi exigé pour réduire la marge de retrait de 30 mètres lorsque l'on juge qu'une parcelle est vulnérable sur le plan environnemental.	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	
	South Frontenac	Lorsque requise en	

		raison de la proximité d'un plan d'eau ou d'un milieu humide	
	Tay Valley		
	Westport	Non	

Stratégie DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Énumération de toutes autres études d'impact ou évaluations pouvant être exigées.	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	S.O.	
	Canton de South Frontenac	Étude environnementale, archéologique, de stabilité de la pente	
	Kingston	Oui	Liste exhaustive des études potentielles à la section 9.12 du PO
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - Des plans relatifs aux écrans et aux zones tampons peuvent être exigés pour permettre les aménagements sur les terres désignées « ressource minérale, wollastonite » - Les aménagements proposés dans la zone d'influence des décharges ou sites d'enfouissement nécessitent une variété d'études d'impact afin d'en déterminer la faisabilité
	Merrickville-Wolford	Aménagements dans la catégorie « Aménagements non pris en compte dans ce plan »	
	Montague	Oui	Permis de l'OPNVR et/ou de Parcs Canada applicables
	RCN		
	North Grenville	Oui.	<p>12.27 Demandes d'aménagement</p> <p>a) La municipalité doit demander l'information supplémentaire dont elle a besoin lors de l'examen des projets d'aménagement ou des demandes en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i>. Cette information peut notamment comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'analyse hydrogéologique et géologique

			<ul style="list-style-type: none"> • Étude des capacités de soutien, de faisabilité, des options • Évaluation des sources d’approvisionnement en eau • Évaluation de l’impact sur les eaux souterraines de surface • Évaluation de l’impact sur les eaux de surface • Rapport de gestion des eaux de ruissellement/plan de drainage • Étude d’impact environnemental • Évaluation de la plaine inondable • Étude de la stabilité de la pente • Évaluation de l’impact sur le transport • Évaluation de l’impact sur les piétons • Étude d’impact archéologique • Évaluation du patrimoine naturel • Étude d’impact patrimonial • Étude sur le bruit, la poussière, la vibration, et les odeurs • Évaluation des sols agricoles • Étude de marché • Plan du concept illustrant l’aménagement prévu • Invention de l’occupation des sols • Toute autre étude mentionnée dans le PO
	Ottawa	Oui	4.8- Protection de la santé et sécurité; renvoi aux plaines inondables, pentes instables, etc.
	Ville de Perth	La municipalité entreprend un examen du quartier patrimonial et se penchera sur les impacts dans le cadre d’un processus d’évaluation environnementale pour le prolongement du réseau d’égouts sanitaires	La municipalité pourrait envisager les possibilités de réduction et d’atténuation des impacts des eaux de ruissellement, mais elle aurait besoin d’aide financière pour en faire une priorité de soutien.
	Rideau Lakes	Études géotechniques exigées pour tous les aménagements à moins de 10 mètres d’une pente raide. Étude d’impact sur les lacs exigée pour tout aménagement de plus de 3 parcelles riveraines.	
	OPN de la vallée		

	Rideau		
	Smiths Falls	Patrimoine naturel (zones d'intérêt naturel et scientifique, habitat du poisson, espèces menacées, faune, terres boisées)	
	South Frontenac	Seulement pour les lotissements; hydrogéologie, circulation, etc.	
	Tay Valley		
	Westport		

Stratégie PROCÉDURES D'AMÉNAGEMENT	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Lotissement Dérogation mineure Morcellements de terrains Plan d'implantation	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Aucune politique particulière au canal pour toutes les procédures	
	Canton de South Frontenac	Oui Oui Oui Oui	Rien de particulier au corridor Rideau Rien de particulier au corridor Rideau Rien de particulier au corridor Rideau Peut appliquer un emplacement et des exigences particulières aux bâtiments
	Kingston	Oui Oui Oui Oui	Le PO décourage les nouveaux lotissements pour domaines Aucune politique particulière pour le canal Rideau Le PO limite le nombre de morcellements permis Pour des types particuliers d'aménagements
	Canton de Lanark	Aucune exigence particulière S.O. Utiliser les lignes directrices du palier inférieur S.O.	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Oui S.O. Oui S.O.	
	Leeds et Mille-Îles	Non Non Non Non	
	Merrickville- Wolford	Voir la note	Dans le village of Merrickville, la propriété longeant le canal est zonée « O » - espace ouvert. Aucun aménagement résidentiel n'y est permis et les aménagements non résidentiels y sont limités. Wolford Ward compte trois zones - « RU » - rural - pour les habitations unifamiliales isolées et habitations accessoires à l'agriculture; « LSR » - Limited Service Residential (services résidentiels limités) - pour les habitations saisonnières et les jumelés et « A » -

			Agriculture, pour les aménagements accessoires à l'agriculture – unifamiliale isolée sur un lot enregistré ou sur un terrain créé par le Comité de morcellement des terrains.
	Montague	Oui Oui Oui Oui	Aucune politique spéciale en lien avec le canal Rideau Aucune politique spéciale en lien avec le canal Rideau Doit être conforme à l'énoncé de politique provincial. La création de lot sera découragée là où le canal fait moins de 100 mètres de largeur Peut aussi comprendre un contrôle architectural
	RCN	S.O. S.O. S.O. Sur les terres domaniales	La RCS fait des commentaires sur les dégagements municipaux prévus à la <i>Loi sur l'aménagement du territoire</i> qui touchent les intérêts et les terrains du gouvernement fédéral
	North Grenville	Oui Oui Oui	12.5.9 Politiques relatives aux plans de lotissement o) Une étude d'impact sur la valeur patrimoniale peut être exigée pour tout terrain sujet à lotissement. L'étude et toute recommandation pour la conservation de ressources culturelles patrimoniales importantes reconnues dans l'étude peuvent être des conditions à l'approbation du lotissement et être incluses dans l'entente de lotissement. [Traduction] 12.8.2 Politiques f) Les demandes de modification au PO, de rezonage, de dérogation mineure, de morcellement de terre ou de lotissement de terrain (y compris les plans de condominium) seront distribuées à Parcs Canada pour recueillir leurs commentaires, et seront examinées dans le contexte de la protection des valeurs naturelles, culturelles et pittoresques du canal Rideau. [Traduction]

		Oui.	<p>12.5.1 Politiques de consentement général applicables à toutes les désignations relatives à l'utilisation des terres</p> <p>m) Le bureau de Parcs Canada pour le canal Rideau doit être consulté à titre d'organisme responsable de l'examen de tous les morcellements et lotissements de terrains adjacents au canal Rideau. [Traduction]</p> <p>12.5.4 Politiques de consentement pour les terres situées dans les limites des hameaux</p> <p>b) Tout morcellement de terrain en vue de la création de nouveaux lots à des fins industrielles et commerciales dans un hameau ne sera permis que s'il est conforme aux politiques énoncées à l'article 12.5.1 et aux politiques relatives à la désignation en tant que hameau. [Traduction].</p> <p>12.21 Plan d'implantation</p> <p>Si la municipalité a un projet d'aménagement adjacent à la rivière Rideau ou au bras Sud, elle doit obtenir les commentaires de Parcs Canada sur le plan d'implantation proposé. Si le projet d'aménagement est adjacent à une voie d'eau, la municipalité doit obtenir les commentaires de l'OPN compétent sur le plan d'implantation proposé. [Traduction]</p>
	Ottawa	Oui Oui Oui Oui	<p>Les dérogations mineures, les morcellements de terrains, les plans d'implantation et les lotissements sont communiqués à la division du patrimoine de la Ville d'Ottawa ainsi qu'au comité consultatif sur le patrimoine bâti d'Ottawa dans le cadre de la communication normale des demandes d'aménagement en présence de ressources patrimoniales.</p> <p>Voir ci-dessus Voir ci-dessus Voir ci-dessus</p>
	Ville de Perth	Exigée pour les nouveaux terrains sur de nouvelles	

		<p>routes</p> <p>Aucune politique particulière en place concernant la rivière et le canal Tay</p> <p>Peut être utilisée et a été appliquée pour des dispenses pour structures accessoires.</p> <p>Improbable, mais aucune politique spécifique pour limiter ou appliquer des conditions spéciales</p> <p>Comme mentionné ci-dessus, exigée pour tout nouvel aménagement le long de la rivière ou du canal Tay.</p>	
	Rideau Lakes	<p>Possible, mais n'a jamais été appliquée</p> <p>Environ 40 dérogations sont accordées chaque année pour réduire la marge de retrait par rapport au canal Rideau</p> <p>Les morcellements de terrains riverains sont permis</p>	<p>Toutes les dérogations sont communiquées à Parcs Canada.</p> <p>Restrictions concernant les nouveaux chemins privés. Terrains de remplissage permis sur les chemins privés. Terrains insulaires permis avec stationnement cédé sur la terre ferme. Politiques relatives aux chenaux étroits le long du réseau de canaux.</p> <p>Les demandes de plan d'implantation susceptible d'avoir un impact particulier sur le canal sont communiquées à Parcs Canada. À la demande de Parcs Canada, des conditions ont été</p>

			imposées dans les plans d'implantation en ce qui a trait à la couleur et à la hauteur des bâtiments, aux restrictions relatives aux aménagements paysagers riverains.
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui Oui Oui Proposée pour tous	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Elles sont toutes utilisées, mais rien de spécial pour le canal, sauf des augmentations au cas par cas des marges de retrait	
	Westport	Oui Oui Oui	Très peu de propriétés riveraines non aménagées

Stratégie POLITIQUE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AUX ZONES PANORAMIQUES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Lignes directrices, règlements, comités - urbains/ruraux <ul style="list-style-type: none"> • Politiques dans le PO pour les permettre? • Des lignes directrices sont-elles en place? 	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Oui	Préservation des vues et des panoramas
	Kingston	Non	Actuellement, pas de lignes directrices relatives au canal, mais les politiques du PO les permettent.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Non	
	Montague	En cours Non	Les politiques du nouveau PO les permettent.
	RCN	Oui	
	North Grenville	Oui.	Voir la pièce jointe pour les lignes directrices relatives à la conception et les mesures de contrôle en place. -Comité consultatif sur le patrimoine.
	Ottawa	oui	La section 2.5.1 du plan officiel parle de conception et de compatibilité en zone urbaine et mentionne spécifiquement la rivière et le canal Rideau.

			<p>Les lignes directrices suivantes relatives à la conception ont été approuvées par le conseil municipal et sont applicables aux aménagements dans le corridor du canal Rideau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lignes directrices sur la lutte contre le bruit environnemental • <u>Lignes directrices sur l'aménagement de terrasses extérieures</u> • <u>Lignes directrices en matière de corridors de routes régionales</u> • Politique sur l'éclairage de la voie publique • Lignes directrices sur l'utilisation du sol et la conception des aménagements axés sur le transport en commun • <u>Directives d'esthétique urbaine pour l'aménagement des grandes artères</u> • <u>Lignes directrices pour la planification et la conception des couloirs routiers</u> • <u>Directives d'esthétique urbaine pour l'aménagement des grandes rues traditionnelles</u> • Directives d'esthétique urbaine pour les installations de service au volant • <u>Directives d'esthétique urbaine pour les stations-service</u> • <u>Lignes directrices sur l'aménagement urbain des nouveaux quartiers</u> • Directives d'esthétiques urbaines pour les magasins-entrepôts • Lignes directrices en matière d'aménagements résidentiels intercalaires de faible hauteur • Lignes directrices sur la conception des villages ruraux • Lignes directrices de conception pour les demandes d'aménagement de nouveaux points d'accès
	Ville de Perth	Aucune	Les politiques pour les permettre seront examinées lors de l'examen du PO.
	Rideau Lakes	Le PO les permet. Aucun comité	Lignes directrices relatives au plan d'implantation commercial adoptées. L'examen du plan d'implantation commercial tient compte de la conception des bâtiments. Rarement utilisées pour les demandes d'aménagement résidentiel.
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Font partie du PO proposé	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Aucune ligne directrice	
	Westport	Certaines mentions limitées	

Stratégie POLITIQUE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AUX ZONES PANORAMIQUES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Plans secondaires, plan de conception communautaire	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Un plan secondaire pour la communauté Rideau (tronçon sud de la route 15).
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Non	
	Montague	Non	
	RCN	Oui – plans sectoriels de haut niveau	
	North Grenville	Oui (PS) Non (PCC)	Hameau situé le long du canal Rideau. (2.7.3 But de la conception d'un hameau) Permet un plan secondaire (PS). Ne fait pas de plans de conception communautaire (PCC).
	Ottawa	Oui	Une stratégie de conception du centre-ville qui inclut une petite partie du canal Rideau dans la zone centrale; un comité d'examen de la conception se penchera sur l'aménagement. Le plan du bassin du cours inférieur de la rivière Rideau Plans locaux incluant les PCC, les PS et les politiques locales ayant une incidence sur les communautés adjacentes au canal ou à la rivière Rideau : <ul style="list-style-type: none"> • PCC de Beechwood

			<ul style="list-style-type: none"> • PCC d'Uptown Rideau • PS de Sandy Hill • Politiques locales de Vanier • PS de la zone centrale • PS de Centretown • PS de South Nepean, zones 1 à 6 • PCC de Riverside South • Plan du village de Manotick • Plan du village de Kars • Plan du village de Burritt's Rapids
	Ville de Perth	Aucune politique ne les exige. Appliquées dans les zones d'aménagement mixte	
	Rideau Lakes	Aucune	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Non	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Non	
	Westport	Non	

Stratégie POLITIQUE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AUX ZONES PANORAMIQUES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Protection des routes panoramiques, des zones patrimoniales, des désignations, des registres relatifs aux biens du patrimoine culturel	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Oui	Déclarations inattaquables générales
	Kingston	Oui	Registre relatif aux biens du patrimoine; district de conservation du patrimoine de Barriefield; politiques du PO relatives aux corridors visuels et à un chemin construit d'un seul côté sur une portion de la communauté Rideau.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui	Dispositions pour les districts de conservation du patrimoine et la désignation de bâtiments, de structures, de site et de paysages patrimoniaux. - Les comités patrimoniaux municipaux tiennent à jour un inventaire des sites importants sur les plans culturel, historique, architectural ou archéologique.
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	En cours	Fait partie du nouveau PO
	RCN	Oui	
	North Grenville	Oui.	13.2.4 Routes panoramiques ou patrimoniales 2.7 Conception des hameaux et des zones patrimoniales, urbaines et rurales 12.7 Patrimoine culturel et ressources archéologiques

	Ottawa	Oui	<p>Dans PO, à la section 2.5.5 se trouvent des orientations stratégiques qui concernent les ressources patrimoniales culturelles. La MPO 76 modifie la référence au canal Rideau en y ajoutant un « site du patrimoine mondial de l'UNESCO » avec une mention spécifique à la rivière et au canal Rideau.</p> <p>Le site du patrimoine mondial de l'UNESCO du canal Rideau</p> <p>25. Parcs Canada est responsable du canal Rideau, notamment du lit du canal et des berges qui sont de son ressort. Le canal est un site du patrimoine mondial, un lieu historique national et un rivière du patrimoine canadien qui comprend une diversité de paysages riches en histoire, en attraits naturels et en scènes pittoresques. La Ville entend demeurer partenaire de Parcs Canada dans la promotion du site du patrimoine mondial de l'UNESCO du canal Rideau.</p> <p>26. En collaboration avec Parcs Canada, et dans le but de reconnaître et de protéger l'importance des ressources patrimoniales culturelles de la rivière et du canal Rideau, la Ville entend réaliser une étude conforme aux plans directeurs du site du patrimoine mondial et des lieux historiques nationaux pour le canal et la rivière Rideau afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • définir et protéger les paysages culturels patrimoniaux, l'histoire des Algonquins, et le patrimoine bâti de la voie navigable; • envisager l'instauration de lignes directrices en matière de conception, qui pourraient être mises en application par le biais du processus de contrôle du plan d'implantation, pour les nouveaux aménagements le long de la voie navigable; • déterminer les mesures à prendre pour conserver les ressources archéologiques terrestres et aquatiques du canal Rideau. <p>27. Il faudrait aussi faire référence à la section 4.6.3 de ce plan en ce qui a trait aux aménagements adjacents au canal Rideau. » [Traduction]</p>
	Ville de Perth	Le PO comporte des politiques sur les biens patrimoniaux; la municipalité envisage la création d'un district patrimonial et dispose d'un registre des biens désignés.	Les politiques seront modifiées pour tenir compte des récents changements apportés à la <i>Loi sur le patrimoine</i> . Le registre des biens patrimoniaux pourrait être amélioré par un nouvel inventaire des ressources.
	Rideau Lakes	Oui	Nous avons tenu à jour un registre des biens historiques dont nous tenons compte lors de l'examen des demandes de permis d'aménagement et de construction.
	OPN de la vallée		

	Rideau		
	Smiths Falls	OUI (sauf routes panoramiques et zones non patrimoniales)	Biens classés et biens d'intérêt
	South Frontenac		
	Tay Valley	1 bâtiment patrimonial non sur le corridor Rideau	
	Westport	À peine commencé	

Stratégie POLITIQUE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AUX ZONES PANORAMIQUES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Accès public/propriété / acquisition/forêt-parc	OPN de Catarqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Oui	
	Kingston	Oui	Politiques du PO relatives à l'accès public à la zone riveraine et à l'acquisition de propriétés riveraines à des fins d'utilité publique.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui	- Le don aux organismes compétents de terres désignées comme milieux humides d'importance provinciale et comme zones d'intérêt naturel et scientifique est encouragé
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	En cours	Partie du nouveau PO
	RCN	Oui	
	North Grenville	Oui.	6.6 Tampons écologiques (accès) 6.4 Propriété publique/Acquisition
	Ottawa	Oui	L'un de trois plans d'appui au PO est le plan directeur sur les espaces verts qui fournit davantage de détails sur des questions importantes que ne le fait le PO comme tel. Le plan directeur sur les espaces verts concerne directement la question de l'accès public aux terrains riverains de la rivière des Outaouais, de la rivière Rideau, du canal Rideau et d'autres voies d'eau qui contribuent à la santé environnementale, au patrimoine culturel, au panorama et aux activités récréatives. Dans le PO, les politiques relatives aux espaces verts se trouvent à la section 2.4.5 (Orientation stratégique pour le maintien de l'intégrité

			<p>environnementale des espaces verts [traduction]) qui aborde aussi la question du potentiel archéologique (un ajout découlant de la MPO 67)</p> <p>Les politiques du PO relatives aux espaces ouverts se trouvent à la section 3.3.1 pour les grands espaces ouverts et visent à protéger les grands espaces ouverts à Ottawa qui doivent généralement être aménagés afin que la population les fréquente et en profite.</p>
	Ville de Perth	<p>La municipalité possède une vaste zone riveraine sur la rivière Tay dans le parc Stewart et les portions riveraines des parcs Last Duel, Basin et Code/Hagard sont gérées par Parcs Canada et le <i>Upper Canada School Board</i>. De vastes portions riveraines sont situées en plaine inondable et sont désignées et zonées afin d'en prévenir l'aménagement.</p>	
	Rideau Lakes	<p>Politique visant à ne pas fermer les empreintes routières menant à l'eau. Un plan pour Portland Harbour et le village prévoit les acquisitions de terrains riverains sur le lac Big Rideau à Portland. Un plan pour Newboro Harbour prévoit aussi un accès public amélioré au lac Newboro et à son port.</p>	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	
	South Frontenac		

	Tay Valley	Accès au public	
	Westport	Oui, zone de la garde montante du port	

Stratégie POLITIQUE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AUX ZONES PANORAMIQUES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Politiques relatives aux sentiers, aux espaces ouverts, aux loisirs	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Politiques du PO relatives aux parcs, aux loisirs, aux réseaux d'espaces ouverts, etc.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	En cours	Partie du nouveau PO
	RCN	Oui	
	North Grenville	Oui.	10.7 Parcs/Espaces ouverts 12.16 Parcs et loisirs
	Ottawa	Oui	
	Ville de Perth	La municipalité a des sentiers riverains et des politiques relatives à leur entretien et à leur prolongement	On se penchera sur ces politiques lors de l'examen du PO afin d'obtenir un appui accru à la création de sentiers.
	Rideau Lakes	Non	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	On encourage la création de sentiers, les loisirs et l'accès de la population aux terrains riverains du canal.

	South Frontenac		
	Tay Valley	Oui, mais pas spécifique au corridor Rideau	
	Westport	Non	

Stratégie POLITIQUE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AUX ZONES PANORAMIQUES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Règlement municipal concernant les normes pour les propriétés	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Oui	Règlement distinct
	Kingston	Oui	
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Oui	
	Merrickville-Wolford	Oui	
	Montague	Oui	Le nouveau PO comprend aussi des politiques sur les normes pour les propriétés
	RCN	Non	
	North Grenville	Oui	14.5 Entretien et occupation
	Ottawa	Oui	
	Ville de Perth	La municipalité a un règlement concernant les normes pour les propriétés et du personnel chargé de sa mise en application	
	Rideau Lakes	Oui	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui	

	South Frontenac		
	Tay Valley	Non	
	Westport	Oui	

Stratégie POLITIQUE RELATIVE À LA CONCEPTION ET AUX ZONES PANORAMIQUES	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Règlement sur l'abattage des arbres	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Aussi un règlement sur l'altération d'un site
	Canton de Lanark	Oui	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Non	
	Montague	Oui	Le nouveau PO permet l'adoption d'un règlement sur la coupe du bois. Le canton de Lanark a déjà un règlement sur la coupe du bois.
	RCN	Non	
	North Grenville	Non.	(12.7 Patrimoine culturel et ressources archéologiques -) précise que l'on abat les arbres que s'ils posent un risque pour la santé et la sécurité.
	Ottawa	Oui – dans la zone urbaine pour le public et le privé. Dans la zone rurale pour les terres domaniales	
	Ville de Perth	Seulement pour contrôler l'abattage des arbres sur les terrains de la municipalité	
	Rideau Lakes	Non	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Non	
	South Frontenac		

	Tay Valley	Non au canton	
	Westport	Non	

Stratégie RECHERCHE	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Avez-vous des analyses des aménagements le long du corridor Rideau?	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Sondage sur l'aménagement; plutôt général, car il porte sur l'ensemble de la municipalité.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Non	
	Montague	Non	
	RCN	Limitée - en cours dans le cadre du plan directeur pour la zone urbaine de la capitale	
	North Grenville	Non	
	Ottawa	Non	
	Ville de Perth	Aucune évaluation en cours. Une analyse simple avec un SIG pourrait être réalisée relativement rapidement	
	Rideau Lakes	Non	Nous avons analysé les terrains vacants le long du canal
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Pas à l'extérieur des désignations de planification	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Terrain vacant	
	Westport	Non	

Stratégie RECHERCHE	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Évaluation du caractère visuel entreprise (exemples : projet sur le patrimoine visuel de l'Est de l'Ontario, études sur la RCN)	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Non	
	Canton de South Frontenac	Non	
	Kingston	Oui	Participation au projet sur le patrimoine visuel de l'Est de l'Ontario, et intention d'entreprendre une évaluation du paysage patrimonial culturel pour l'ensemble de la ville.
	Canton de Lanark	Non	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Non	
	Merrickville-Wolford	Non	
	Montague	Non	
	RCN	Oui	
	North Grenville	Non	
	Ottawa	Le projet sur le patrimoine visuel de l'Est de l'Ontario, préparé par l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario (IPPO) en collaboration avec la Ville d'Ottawa et la réserve de la biosphère de l'arche de Frontenac et d'autres municipalités et organisations, a fait une évaluation de toutes les terres et plans d'eau de l'Est de l'Ontario et organisé les attraits visuels selon différents thèmes comme on peut le voir sur le site Web « eovc.ca »	
	Ville de Perth	Aucune	
	Rideau Lakes	Non	

	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Non	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Non	
	Westport	Non	

Stratégie RECHERCHE	Municipalité	État	Commentaires/Explications
Capacités en matière de SIG et capacité de partager les ressources du SIG?	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley	Oui	
	Canton de South Frontenac	Oui	ArcMap, DRAPE
	Kingston	Oui	L'accord d'un tiers serait exigé par notre service responsable du SIG.
	Canton de Lanark	Oui	
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Oui	
	Leeds et Mille-Îles	Oui *	*Partage des ressources du SIG possible avec permission
	Merrickville-Wolford	Oui. SIG du canton (LG)	
	Montague	Oui	
	RCN	Oui	
	North Grenville	Oui et oui	
	Ottawa	Ottawa a pleine capacité SIG pour la moitié nord du corridor du canal et une capacité moindre pour la moitié sud. La Ville travaille pour avoir pleine capacité pour l'ensemble de l'Est de l'Ontario. Kevin Cover est la personne-ressource. Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (Smiths Falls) a l'entière capacité pour l'ensemble du réseau du canal.	
	Ville de Perth	Oui	Je présume d'une entente sur le partage des données avec la municipalité ou le canton de Lanark serait requise.
	Rideau Lakes	Données conservées au canton.	

		Déploierait tous les efforts pour les rendre disponibles au groupe.	
	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls	Oui (CGIS, Autocad-service du génie)	
	South Frontenac		
	Tay Valley	Données de CGIS	
	Westport	Sous l'autorité des Cantons unis de Leeds et Grenville	

Stratégie RECHERCHE	Municipalité	État	Commentaires/Explications
De quelle information la municipalité a-t-elle besoin et qu'elle n'a pas? Lacunes en matière d'information, soutien – souhaits?	OPN de Cataraqui		
	Drummond/North Elmsley		
	Canton de South Frontenac	Emplacement des bâtiments patrimoniaux, cartes des panoramas à préserver	
	Kingston	S.O.	Lignes directrices sur la conception pour le canal; critères pour les évaluations de l'impact visuel.
	Canton de Lanark		
	Comtés unis de Leeds et Grenville	Non	
	Leeds et Mille-Îles	Lignes directrices sur l'énergie solaire et autres sources d'énergie de remplacement	
	Merrickville-Wolford		
	Montague		
	RCN	Indéterminée	
	North Grenville	Non	Aucun pour le moment
	Ottawa	Pleine capacité SIG pour tout l'Est de l'Ontario	
	Ville de Perth	Peut-être une meilleure information sur les éléments patrimoniaux des objets du canal dans la ville. Sans contredit, des lignes directrices sur l'aménagement des terrains adjacents au canal. Des politiques et des normes minimales pour l'évaluation de l'impact visuel et la protection du paysage visuel seraient un complément aux lignes directrices.	Il serait bien d'avoir l'avis de Parcs Canada ou d'un groupe de surveillance intéressé à la préservation du caractère du canal. Des normes minimales ou des protocoles pour les évaluations de l'impact visuel et des lignes directrices générales ou des limites concernant les changements à l'impact visuel seraient utiles.
	Rideau Lakes		

	OPN de la vallée Rideau		
	Smiths Falls		
	South Frontenac		
	Tay Valley	Davantage d'information scientifique sur les impacts sur la qualité de l'eau	
	Westport		